

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 mai, sur convocation adressée le 13 mai 2025, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : John BILLARD, Hervé BUISSON, Emilie BOUNOUANE, Vincent CARNIS, Michèle CAT, Olivier DANIEL, Frédéric DELESTRE, Michelle ELLEAUME, Joël FAUQUET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Pierre GIGOU, Sylvie GAREL, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jacky HULINE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jacques MAUPU, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Jocelyne MENAGER, Mélanie MOURANT-PERINO, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Jean-Pierre POIRIER, Michel QUENTIN, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Bernard PUYENCHET à Marie-Claude FRANCOIS, Agnès PENFORNIS à Emilie BOUNOUANE, Eric BRULE à Michel QUENTIN, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Patrick LAGE à Jean-Claude FRIESSE, Marie-Paule DOS REIS à Hervé BUISSON, Bertrand DE LACHEISSERIE à Jean-Pierre POIRIER, Claude FERET à Olivier DANIEL, Laure DE LA RAUDIÈRE à Philippe SCHMIT, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE, Marie-Anne CHENESSEAU à Pascal RIOLET, Christine DAMAS à Richard PEPIN, Ingrid HEURTAULT à Martial LOCHON

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Rebecca BRUNET, Jean-Luc JULIEN, Patrick PETREMENT

Nombre de conseillers en exercice : 55

Nombre de conseillers présents : 37

Nombre de conseillers votants : 50

Secrétaire de séance : Martial LOCHON

### DELIBERATION N°2025-118 CONTRAT POUR LA REUSSITE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE : APPROBATION D'UN AVENANT FINANCIER 2025

Le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) a été signé le 31 janvier 2022 et s'appelle désormais Contrat de Réussite et de Transition Ecologique.

L'article 11 relatif à l'évolution et la mise en œuvre du CRTE prévoit que celui-ci peut être modifié d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et avis du Comité de Pilotage, notamment lorsque le nombre d'actions connaît des modifications.

C'est le cas pour 2025 et la programmation proposée à ce titre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025

Publication : 22/05/2025

Il est donc proposé la signature d'un avenant.

Le présent avenant :

- A pour vocation d'identifier les projets que le territoire souhaite inscrire au titre de la programmation 2025 (article 1)
- Dessine les actions pouvant être réalisées au titre du Fonds Vert pour l'exercice 2025 (article 2)

A ce titre, ce projet d'avenant a fait l'objet d'un examen lors du comité de pilotage qui s'est tenu le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cet avenant au CRTE, et autoriser le Président à le signer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** l'avenant au Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE)
- **AUTORISE** le Président à signer cet avenant ainsi que tout document se rapportant à cette affaire

Rendu exécutoire compte tenu :  
De la réception en Préfecture le  
Et de la publication du



Pour extrait, certifié conforme  
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance  
Martial LOCHON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20250519-DELIB25-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/05/2025  
Publication : 22/05/2025